

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un forage d'eau destiné à l'irrigation d'une surface de 400Ha de cultures variées constituées de légumes (pois de conserve, haricots), pomme de terre, betteraves et oignons.

La nappe visée est celle contenue dans la formation des Calcaire de Brie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du forage sera scindée en plusieurs phases successives :

Phase n°1 - Partie supérieure

- Forage Ø660 mm jusqu'à 18mètres (toit des sables de Fontainebleau),
- Mise en place d'un tubage acier Ø558mm centré, de 0 à -18.0 mètres,
- Cimentation de l'espace annulaire 558x660 (injection par le fond),

Phase n°2 - Forage et équipement de la partie intermédiaire

- Forage de l'aquifère Ø20" - 508mm de -18,0 à -80 mètres environ (toit des Calcaires de Brie),
- Mise en place d'un tubage acier Ø16" - 406mm de -18,0 à -80 mètres environ et cimentation sous pression,

Phase n°3 - Forage et équipement de la partie aquifère (Réservoir)

- Forage de l'aquifère Ø14"3/4" - 375mm de -80,0 à -90 mètres environ (toit des Marnes Vertes),
- Mise en place d'un tubage inox Ø10"3/4- 273mm de -75,0 à -90mètres (crépines de -80 à -88m et gravier calibré),

Phase n°4 – Développement/ Nettoyage

- Nettoyage et mise en eau claire de l'ouvrage à l'émulseur (air-lift double colonne) et développement à l'air lift,

Phase 5 - Essais de pompage

- Réalisation des essais par pallier (4 paliers enchaînés) puis d'un essai longue durée (48h)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le forage sera utilisé pour l'irrigation des parcelles cultivées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédures Loi sur l'Eau (Rubriques IOTA)

- Rubrique 1.1.1.0 - Création de forage y compris essais de pompage - Déclaration
- Rubrique 1.1.3.0 - Prélèvements en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) à un débit supérieur à 8m³/h - Autorisation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|-----------------------|
| Emprise totale de la zone de travaux (plate forme provisoire) : | 300 m ² |
| Débit de pompage testé durant 72 heures consécutives | 150 m ³ /h |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle ZH 107

Commune de La Foret Le Roi (91)

Coordonnées géographiques¹

Long. E 2° 02' 27" 95 Lat. 48° 28' 23" 39

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de La-Forêt-Le-Roi est située en zone de répartition des eaux pour la nappe de Beauce à partir du sol (AP n° 2005-DDAF-MISE- 058 du 21 avril 2005). |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les sites Natura 2000 les plus proches sont respectivement : - Site N 200 Directive Oiseaux : Massif de Rambouillet et zones humides proches (11 kms au nord) - Site N 2000 Directive Habitats : Pelouses Calcaires de la haute vallée de la Juine (11 kms au sud Est) |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | De part sa nature, le projet engendrera en phase d'exploitation des prélèvements dans la masse d'eau visée (Multicouches craie du Sénonien et calcaires de Beauce libres - ME FRGG092). A ce stade, le volume de prélèvement souhaité est de 200 000 m3/an. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des déblais de forage (cuttings) issus de la foration des terrains en diamètre 660 mm puis 508 mm seront extraits. Ces déblais (cuttings) seront formés d'une boue calcaire / marneuse beige . Ils seront stockés, confinés puis évacués vers des centres spécialisés à l'issue du chantier. Leur volume mise en jeux est estimé à environ 20 m3 de matériaux. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle concernée par le projet est une parcelle agricole appartenant à Monsieur Dechot, le pétitionnaire (parcelle n°107 section ZH). Le forage sera réalisé dans l'angle sud de la parcelle à environ 10 mètres des chemins agricoles de desserte bordant la parcelle. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le trafic généré par les travaux sera ponctuel, limité aux périodes d'amenée/repli de l'atelier et aux livraisons de matériaux (tubages, gravier, ciment). |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Les nuisances sonore diurnes (uniquement aux heures de travail ouvrées) seront provoquées par le fonctionnement de l'atelier de forage et du trafic des véhicules annexes. Toutefois, le secteur est très peu habité, l'habitation la plus proche étant située à environ 325 mètres au Nord-Nord-Ouest du site de forage. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lors de la foration, il ne sera pas effectué de rejets liquides. La boue de forage sera recyclée et circulera en circuit fermé. Après foration, l'ouvrage fera l'objet d'une première phase de nettoyage. Ces eaux potentiellement chargées en argiles seront décantées dans les bacs hors sol étanches. En l'absence de fossés ou de réseaux de surface proches susceptibles de recevoir les eaux issues des pompages d'essais, celles-ci seront valorisées par aspersion sur les parcelles de Monsieur Dechot. Les parcelles concernées seront situées à environ 500 mètres du point de forage. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déchets inertes générées sont les cuttings de forage ainsi que les boues argileuses de forage (bentonite). Ils seront mis en décharge adaptée par l'entreprise de forage à l'issue des travaux. Les autres déchets susceptibles d'être produits (emballages pour l'essentiel) seront évacués vers des décharges adaptées. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné l'absence d'impacts identifiés sur l'environnement et/ou sur la santé humaine, et l'absence de changement d'usage de la parcelle concernée, et de l'objet du projet (réalisation d'un forage en remplacement d'un forage existant défaillant sans modification des conditions d'exploitation autorisées), l'évaluation environnementale de ce projet ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Foret Le Roi

le, 15/01/2021

Signature

SUBELLOT


MONSIEUR JACQUES DECHOT – LA FORET LE ROI (91)

PROJET DE REALISATION D'UN FORAGE D'IRRIGATION

LIEU-DIT « DERRIERE LA TOURELLE » (LA FORET LE ROI)

Figure 1 – Localisation du projet de forage (source Géoportail, Janvier 2021)

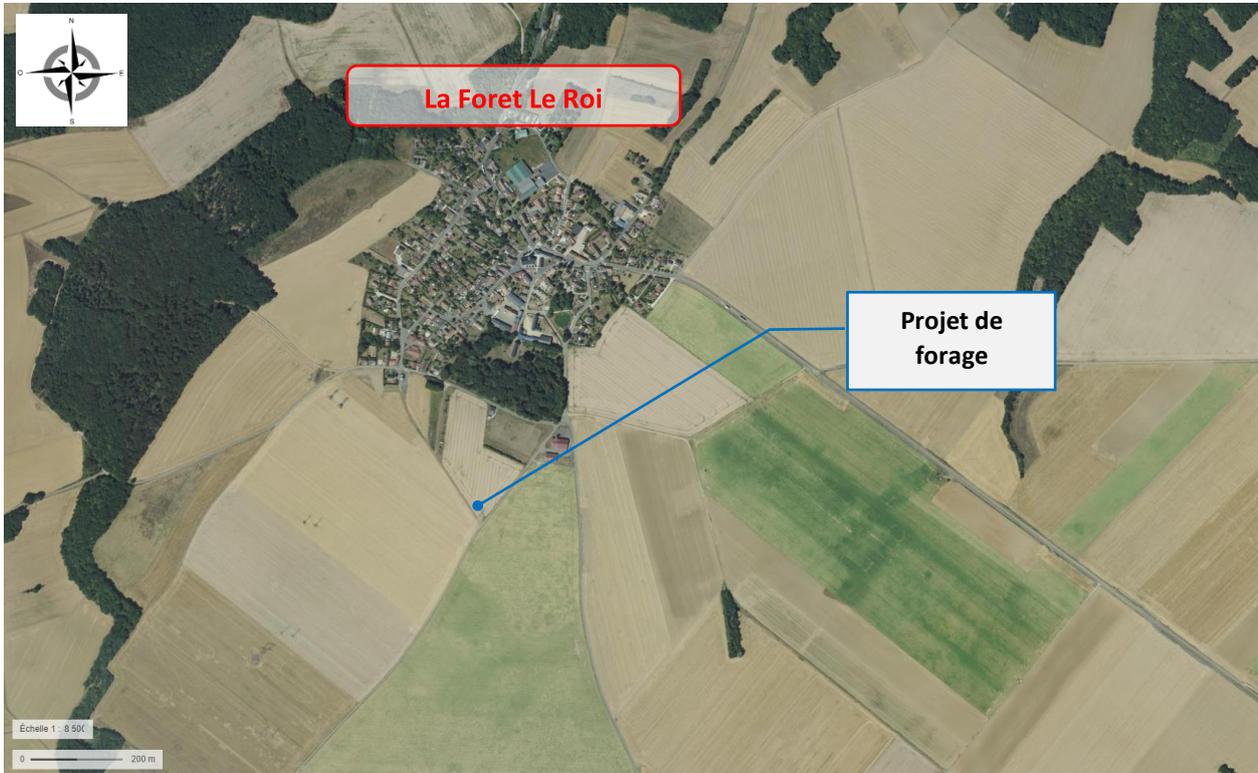
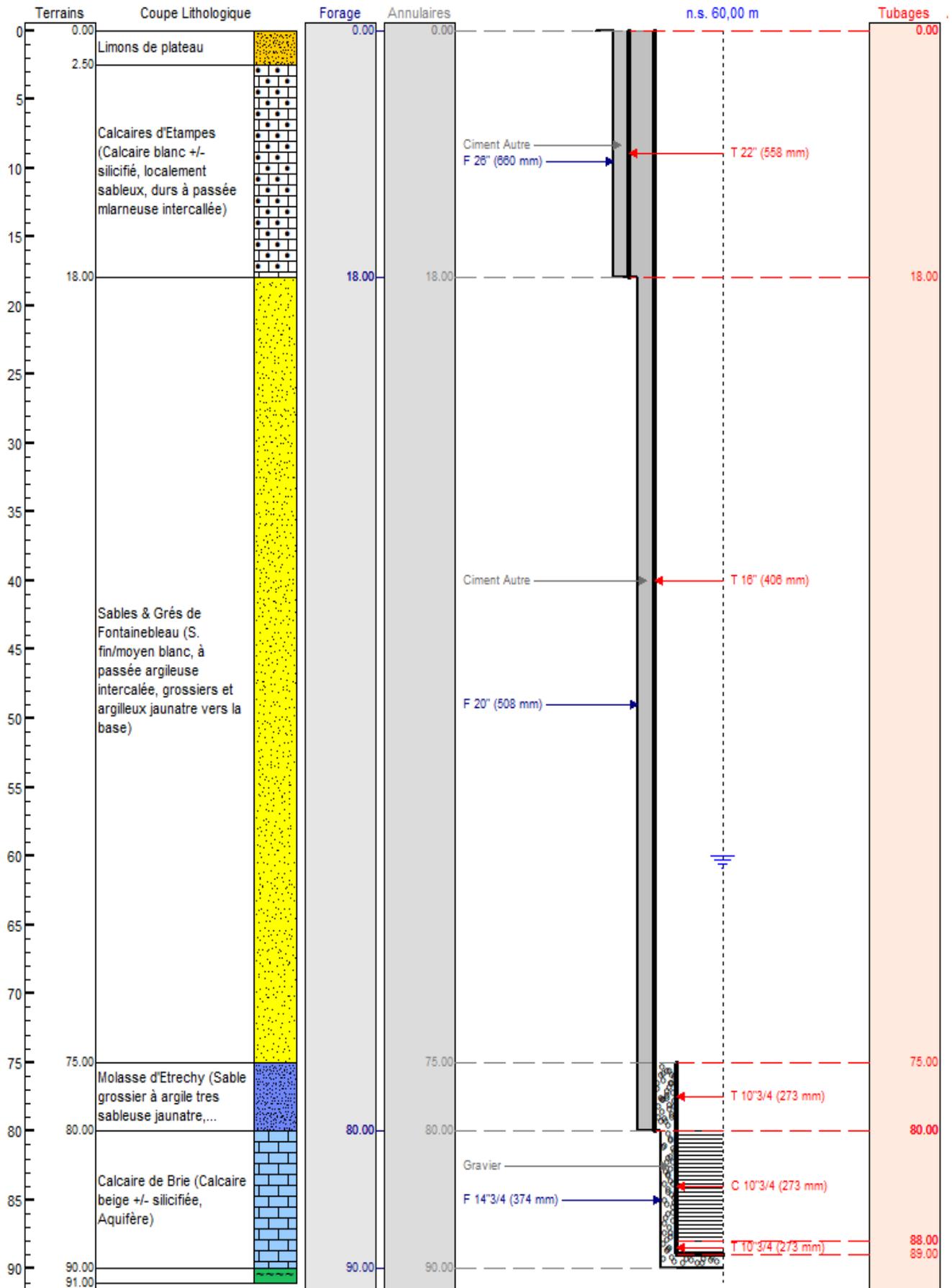


Tableau 1 - Références cadastrales de la parcelle retenue pour l'implantation du forage (source Géoportail, Janvier 2021)

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| Commune | La Foret Le Roi |
| Adresse | Derrière La tourelle |
| Section cadastrale | ZH |
| N° parcelle cadastrale | 0107 |
| Coordonnées X en Lambert 93 | 629 141 m |
| Coordonnées Y en Lambert 93 | 6 819 198 m |
| Altitude NGF | + 153 m |

Figure 2 – Coupe technique prévisionnelle de l'ouvrage (d'après BSS locale)



A ce stade, les profondeurs et les diamètres indiqués sont donnés à titre indicatif. Ils seront réellement déterminés et le cas échéant ajustés en fonction des conditions réelles de forage.

Figure 3 – Localisation des prises de vue (figures 4 et 5)

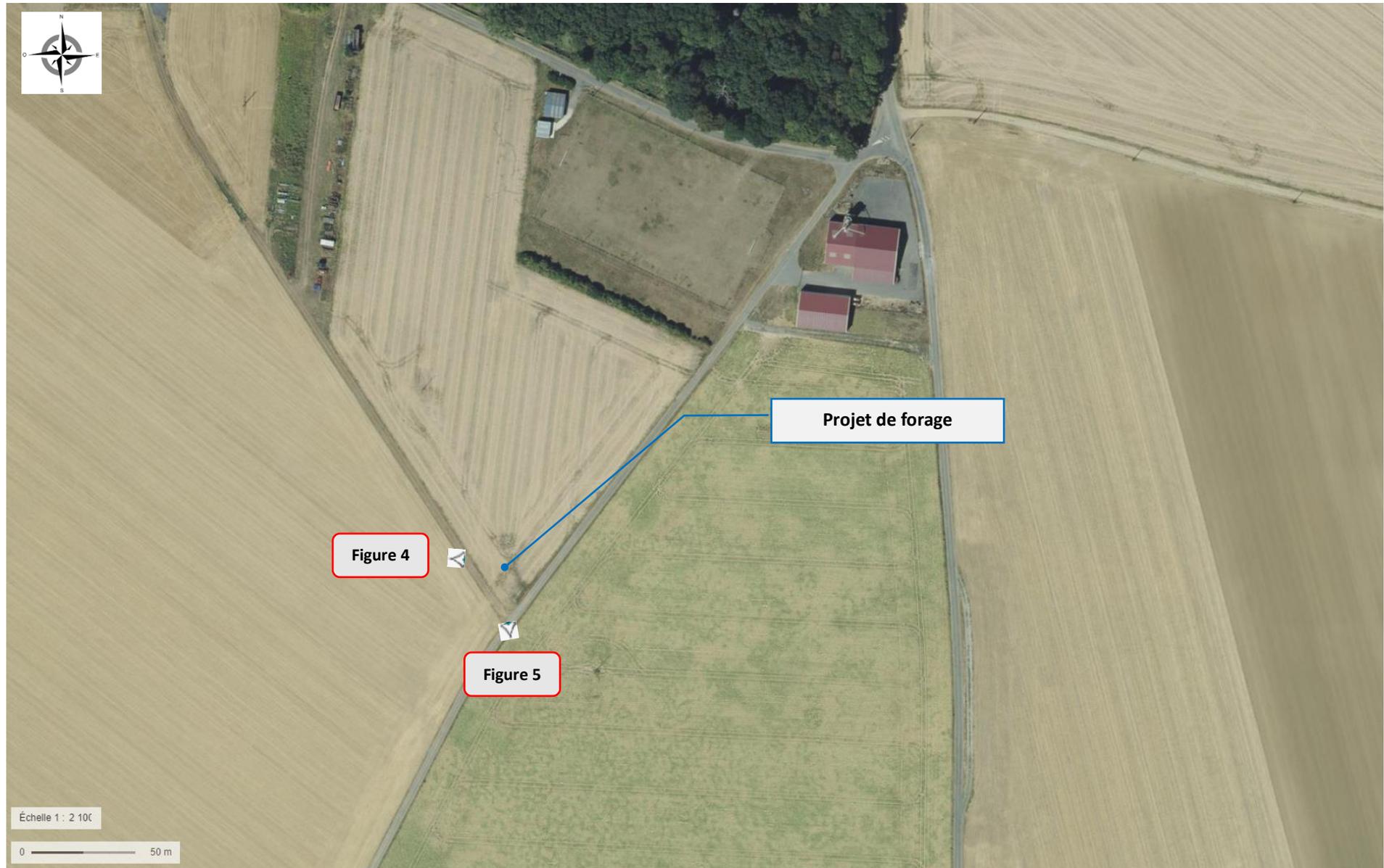


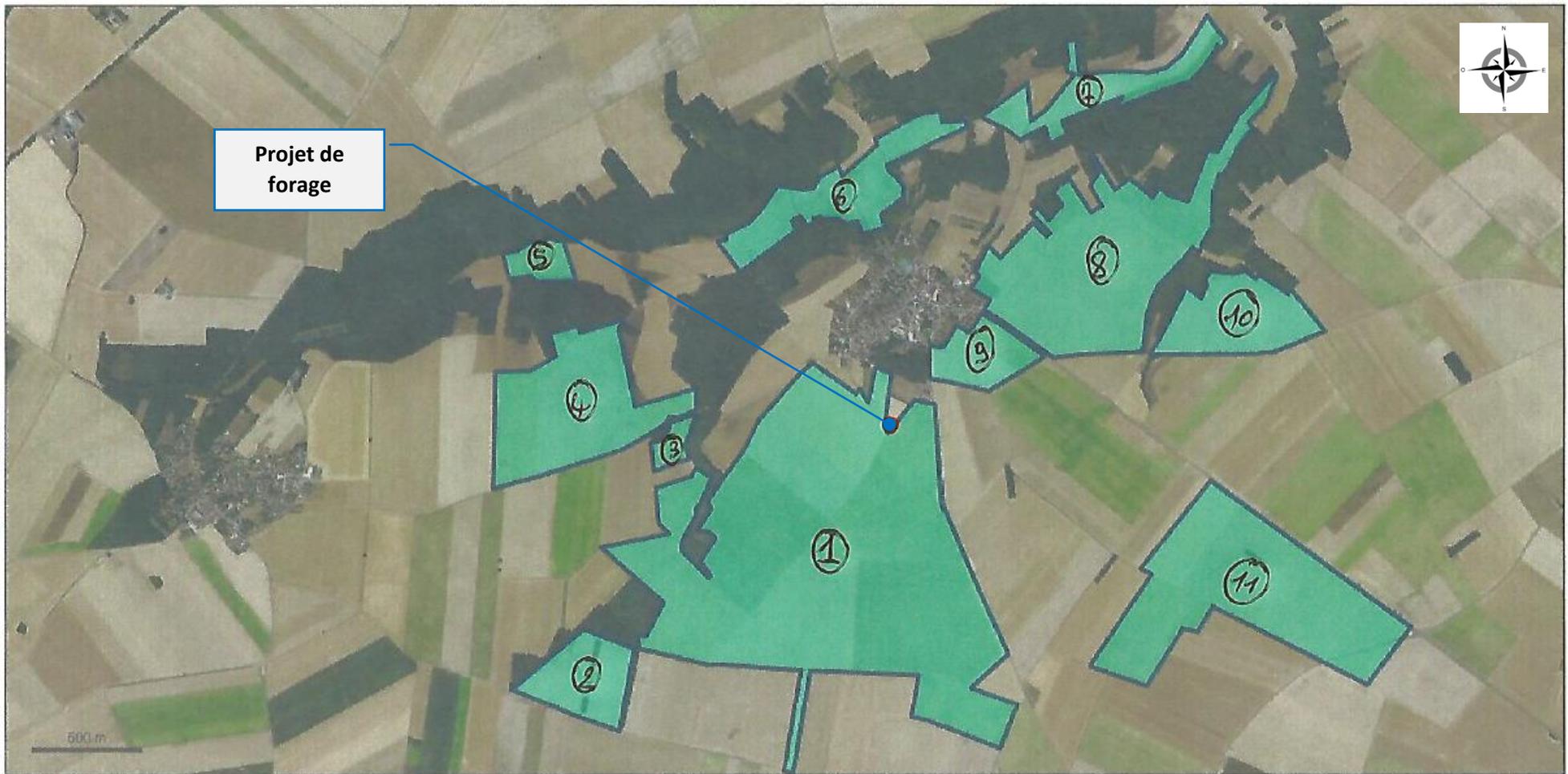
Figure 4 – Localisation du projet de forage (vue depuis le chemin agricole, vers le Nord-Est) - 17/12/2020



Figure 5 – Localisation du projet de forage (vue depuis l'angle des chemins agricoles (vers le Nord) – 17/12/2020



Figure 7 – Localisation des surfaces à irriguer à partir du forage projeté



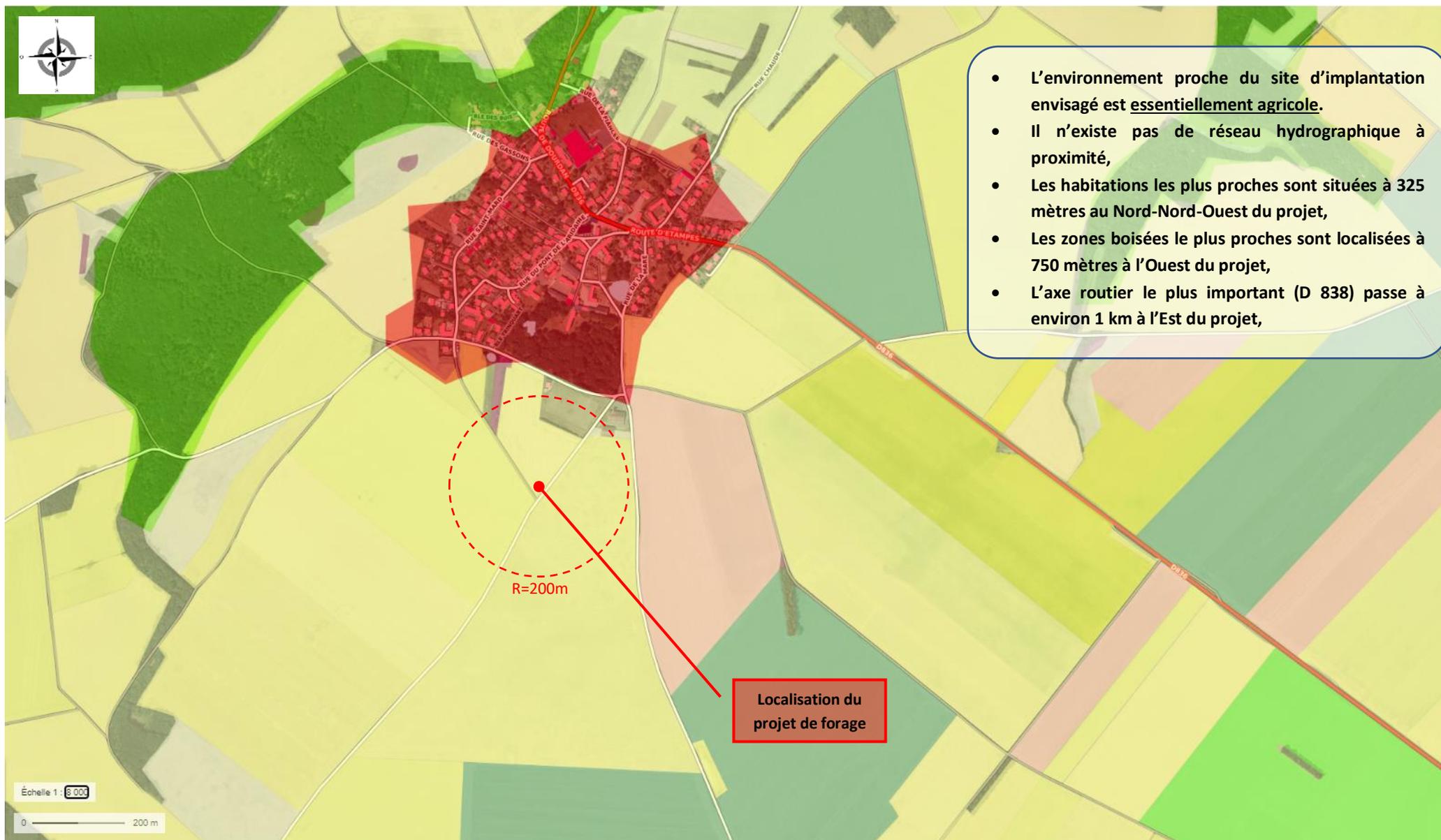
© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 02' 06" E
Latitude : 48° 28' 34" N

| | | | |
|-------------|------------|------------|----------|
| ① 165,72 ha | ⑤ 5,00 ha | ⑨ 10,41 ha | ● FORAGE |
| ② 13,62 ha | ⑥ 21,12 ha | ⑩ 10,83 ha | |
| ③ 2,70 ha | ⑦ 16,46 ha | ⑪ 58,44 ha | |
| ④ 37,13 ha | ⑧ 58,83 ha | | |



Occupation des sols à proximité du site d'implantation du forage (source : Géoportail Mars 2021)



Localisation des zones Natura 2000 les plus proches (Directives Habitats et Directive Oiseaux), source : infoterre Mars 2021)

